

Lisbonne, le 7 avril 2021

LETTRE OUVERTE A M. JEAN-YVES LE DRIAN, MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES

Monsieur le Ministre, existe-t-il une stratégie autonome de protection vaccinale de vos agents ?

Monsieur le Ministre,

Un nombre croissant de nos collègues et de leurs proches à l'étranger s'interrogent sérieusement sur leur protection vaccinale à bref délai, et sans dépendance du bon vouloir et moyens des autorités locales, face à une pandémie de Covid 19 qui, dans de nombreux pays, tarde à se résorber voire tout simplement à être traitée.

Face à cette situation, et depuis plusieurs mois, vos collaborateurs chargés de ces questions tergiversent, élaborent une panoplie de questionnaires, de formulaires et de recensements, mènent des « réflexions » qu'il conviendrait de « nourrir et poursuivre ».

De leur côté, des chefs de postes, des secrétaires généraux d'ambassade, des agents formulent des propositions, bâtissent des initiatives, élaborent des solutions concrètes et pratiques. Ils reçoivent en retour des fins de non-recevoir, des silences, voire des instructions d'inaction (ainsi d'une toute récente NDI enjoignant aux chefs de postes de refuser toute offre anticipée d'autorités étrangères de faire bénéficier nos agents de vaccinations issues de la facilité *Covax* à laquelle nous prenons une part active !).

Des agents tentent parfois de trouver un moyen de se faire vacciner localement, avec un vaccin non homologué en France, et quand ils y parviennent, ils sont alors sommés de signer une décharge à remettre à leur chef de poste. D'autres se tournent, en vain, vers les délégations locales de l'Union Européenne. Certains songent, enfin, à venir chercher en France ou dans un pays tiers les vaccins nécessaires et à les ramener dans leur poste avec les moyens du bord.

C'est dans ce contexte que les réflexions parisiennes se perdent en conjectures sur d'improbables scénarii, sur l'identité des bénéficiaires de vaccins (les expatriés ? du seul MEAE ? d'autres ministères ? leurs ayants-droits ? les agents de droit local ? les enseignants ? les chercheurs ? et quid des agents venant en mission de renfort ?), sur le tempo (les lointaines et hypothétiques vacances d'été) et sur la typologie du pays de résidence.

Pendant ce temps, pas moins cartésiens et surtout plus pragmatiques, plusieurs de nos proches partenaires (Etats-Unis, Israël, Allemagne, Canada, Australie, d'autres encore) agissent sans atermoiements : certains organisent de véritables ponts aériens de leurs personnels pour les vacciner sur leur sol national, d'autres acheminent dans leurs postes flacons, seringues et médecins par voie aérienne, ou envisagent de rapatrier temporairement leurs agents pour les mettre à l'abri quand la situation pandémique locale est trop grave (Scandinaves). Ces États ont une stratégie, qu'on la partage ou non.

Du côté de notre ministère, tout se passe en revanche comme si, par une forme de pensée magique, on espérait que la gravité de la situation finira par se résorber d'elle-même sans heurts ni drames et que, dans l'immédiat, une sorte de système D individuel -aléatoire, arbitraire et contestable- suppléera à l'inertie ambiante.

Parce que cette dernière fait désormais courir un risque direct inacceptable pour la santé des agents, le syndicat CFDT-MAE vous demande de mettre au point rapidement une stratégie autonome de protection vaccinale des agents qui le souhaitent et d'en préciser les contours.

La CFDT-MAE vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de son profond respect.



THIERRY FRANQUIN
SECRETAIRE GENERAL.